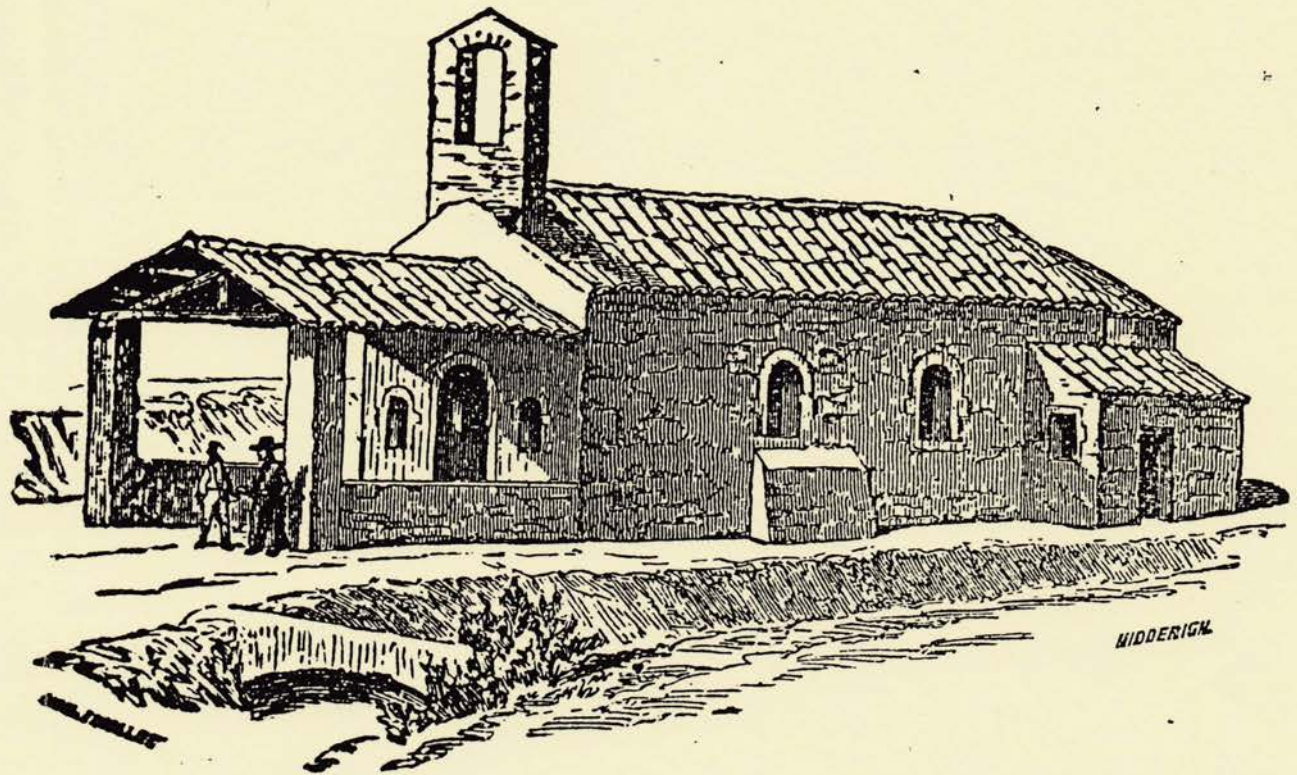


ASSOCIATION DES AMIS
DU VIEUX MARSANNE



FRESNEAU ANCIEN SANCTUAIRE

Bulletin de liaison N° 21

ANNEE 2003

antoine arnaud

Terre cuite et bronze 04 75 90 32 82

galerie a



26740 MARSANNE

*Les Faïences
du
Point du Jour*

M. et D. SCHARR
« Vieux Village »
26740 MARSANNE
Tél. - Fax 04.75.90.31.06



Le Progrès

*Bar, Restaurant,
Hôtel*



Place Auguste Escoffier

*26740 Marsanne,
tél. 04 75 90 32 35*

MENUISERIE EXTÉRIEURE PVC - BOIS - ALU

CH
L'Artisan Poseur

MENUISERIE INTÉRIEURE
PARQUET TRADITIONNEL
ET FLOTTANT
RÉNOVATION - AMÉNAGEMENT

Particuliers et Professionnels

Hervé CRESTON

Quartier Grand-Puas - 26740 LA COUCOURDE
Tél./fax : 04 75 90 04 86 - Portable : 06 75 86 50 66

*entreprise Spécialisée
Georges Chachuat*



Plafonds suspendus
placo et décoratif
Cloisons sèches
et traditionnelles
(traçage niveau laser)
Isolation thermique
et phonique
des appartements
et bureaux commerciaux

**DEVIS
GRATUIT**

*** Tél/Fax :
04 75 90 30 36
Marsanne**

Imprimé par nous-mêmes
N° I.S.S.N 1271-6979

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	:	Marcel MARY
1^{er} Vice-Président	:	Gérard MONTAGNE
2^{ème} Vice-Président	:	Jacques DUFRANE
Trésorière	:	Sylvie LAURIE
Trésorière adjointe	:	Danièle PRADON
Secrétaire	:	Sylvette BLACHE
Secrétaire adjoint	:	Antoine ARNAUD
Membres du bureau	:	Robert BONNET Christian CHAINAS Ghislain GEITNER Elise HUGON Georges JACOUTON André VIERNE

LE MOT DU PRESIDENT

Je vais vous faire un aveu : j'ai l'impression que les années passent de plus en plus rapidement, que nous sommes bousculés journallement, qu'il faut aller de plus en plus vite et qu'en fin de compte nous sommes souvent en retard et j'ai un peu peur qu'il en soit ainsi pour ce bulletin.

Je vais toutefois faire le maximum pour qu'il soit distribué, comme chaque année, dans le courant du mois d'août, car je sais qu'il est attendu par de nombreux adhérents qui, n'ayant pas la possibilité d'assister à notre assemblée générale, n'ont que ces quelques lignes pour suivre la vie de notre association et qui pourtant nous restent toujours autant fidèles et nostalgiques de notre village.

Qu'ils en soient remerciés de tout cœur.

Notre assemblée générale s'est tenue le 26 avril 2003. L'assistance était aussi nombreuse que les autres années (plus de 40 participants; nous avons reçu en outre 43 pouvoirs).

Depuis le mois d'août 2002, nos activités furent variées. Les visites guidées prévues à des dates fixées par avance n'ont pas connu une affluence importante.

Par contre celles qui furent effectuées à la demande de groupes ont été particulièrement appréciées. Il en a été de même pour celle qui a été faite pour deux classes de l'école Jeanne d'Arc. Pour les mois de juillet, août et septembre 2003, plusieurs groupes m'ont sollicité à l'avance pour des visites du Vieux Village.

Dans ces conditions, à moins que les visites prévues en juillet et août connaissent une grande affluence, il me paraît souhaitable de limiter, pour les années à venir, les visites prévues à l'avance afin de privilégier celles qui sont demandées, par des groupes ou associations. L'an dernier, nous avons évoqué la possibilité de rénover, de reconstruire même, la baraque des cantonniers.

C'est maintenant chose faite et je commente cette action dans les pages suivantes.

Le 29 novembre dernier, nous avons organisé une soirée "Contes et Chansons", animée par Christine Ruffin et François Grange. Ce spectacle a connu un succès qui s'amplifiait au fur et à mesure que la soirée s'écoulait.

Les bugnes et les boissons offertes, et la qualité du récital, ont été particulièrement appréciés par l'assistance. Cette année, il nous faudra organiser une soirée qui puisse remporter un succès identique.

Nous avons plusieurs fois nettoyé l'Eglise de Saint-Félix afin que les touristes puissent l'admirer sans qu'elle soit souillée. Elle le fut, bien entendu lors, de l'assemblée générale de la Sauvegarde des monuments anciens de la Drôme qui s'est tenue à Marsanne, à la demande de sa dernière regrettée présidente, Madame Vallentin du Cheylard, pour laquelle ce fut sa dernière sortie. Nous garderons d'elle un souvenir ému et une grande reconnaissance pour l'œuvre que cette grande dame a accompli durant de longues années.

Je crois qu'elle aimait Marsanne et c'est elle qui a voulu que les participants visitent, à l'issue de l'AG, l'Eglise de Saint-Félix. Ce fut la visite guidée de loin la plus nombreuse, puisqu'il y avait plus de 150 personnes dans notre vieille église.

Le matin, lors de l'arrivée des participants, les Amis du Vieux Marsanne leur ont offert une collation et des boissons qui furent appréciées.

Nous avons également évoqué la possibilité de rénover le parvis de l'Eglise de Saint-Félix, consolider un pan de mur qui menace de s'écrouler, refaire les escaliers d'accès et sécuriser la sortie.

Nous avons obtenu les subventions nécessaires auxquelles s'ajoute notre contribution à hauteur de 500 euros.

L'an prochain, cette opération devrait être réalisée, car la commande des travaux a été faite par la municipalité.

Enfin, le 28 juin dernier, en association avec le Comité des fêtes, le Comité de jumelage Marsanne-Obéraula et la MJC, nous avons organisé la Fête de la Musique qui a connu un succès intéressant.

Malheureusement, en raison de la sécheresse importante, un arrêté préfectoral a interdit l'allumage des feux, si bien que celui de la Saint-Jean que nous avions programmé n'a pas pu avoir lieu.

Enfin, pour couronner le tout, quelques individus sans foi ni loi nous ont volé une friteuse et un barbecue. C'est désespérant.

Heureusement que l'on a par ailleurs quelques satisfactions pour nous encourager à faire du bénévolat.

Je ne veux toutefois pas rester sur cette note pessimiste. C'est la raison pour laquelle je vous indique que durant les 15 premiers jours du mois d'août, avec quelques jeunes allemands et français, nous allons effectuer un chantier qui consistera à aménager la ruelle située derrière la maison d'Antoine Arnaud, qui conduit à la vieille église afin d'en faciliter l'accès.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce petit mot sans que nous ayons une pensée pour deux membres de notre association qui nous ont quittés : Jean-Paul Maljournal et Roger Grangaud.

Marcel MARY

FRESNEAU, UNE LONGUE HISTOIRE

LES ARCHIVES TEMOIGNENT

L'actuel et minutieux dépouillement des Archives Communales de Marsanne nous a permis de retrouver plusieurs documents relatifs au passé de Fresneau. En voici quelques-uns, fidèlement transcrits à l'intention de tous, textes, orthographes et ponctuations originaux respectés. Les premiers, datant du 18^e siècle, concernent l'œuvre de la famille "Blain du Poët". Les suivants, des années 1860-61, traitent des généreuses actions menées en faveur de la construction du "grand sanctuaire" et du succès grandissant du pèlerinage.

I - La famille du Poët

A - "Chasuble donnée pour Fresneau"

Archives Communales de Marsanne, GG8, 1762, B.M.S.

"L'an 1762 et le vingt-huit janvier j'ai reçu de Monsieur le Marquis du Poët, seigneur du Poët, de la Bâtie-Rolland, Bari, Mornas et autres places, une chasuble de Damas blanc avec assortiments et un devant d'autel de la même étoffe bordée d'un galon système en or à l'usage de la chapelle Notre Dame de bon secours appelée vulgairement de frenau que feu Madame du Poët sa mère avait promis de donner par paroles verbales en reconnaissance des bienfaits qu'elle avait reçus par l'intercession de la très sainte vierge et que MR le Marquis du Poët son fils vient d'exécuter."

B - Don à la chapelle N-D de Bon Secours

Archives Communales de Marsanne, GG9, 1772, B.M.S.

*(Don de 1 200 livres à la chapelle N-D de bon secours
La chapelle a été agrandie, la sacristie a été faite de ce don)*

"L'an mil sept cent soixante et douse et le vingt deuxième mai, monsieur le chevalier joseph Gaspard de Balaïn du poet chevalier de l'ordre de Malte a remis en notre présence à moi Mathieu Coste consul de la Cité de ce lieu de Marsanne (1) la somme de sept cent vingt une livres argent comptant et un billet de la somme de quatre cent soixante et dix neuf livres sur Mr Borel marchand de Crest payable au mois de septembre prochain le tout faisant la somme de douze cent livres le dit Sr Consul ne répondant point de la solidité du billet ; la somme a été léguée à la chapelle de notre dame de bon secours dite vulgairement de frenau par noble joseph constantin fidèle Blain du poet lieutenant de vaisseau du roi tué dans l'inde au service de sa majesté par un Brouillard (2) qu'on a trouvé dans ses papiers, son dernier testament n'en parlant point ; la dite somme doit être employée aux besoins de la chapelle suivant l'avis de MMrs les curé, vicaire, châtelain et consul de la dite communauté et dans le cas qu'ils ne furent d'accord monsieur le chevalier se réserve de statuer sur cela, de plus monsieur le chevalier exige que l'on dise un de profundis à la fin de la messe une fois la semaine et notamment les jours de l'assomption et de la nativité de la ste Vierge que l'on inscrive le nomb du bienfaiteur sur la liste de ceux que l'on recommande aux prières des fidèles au prone et que ses armoiries soient exposées au-dessus de la porte de la dite chapelle en dedans et que ces mots resquiescat in pace écrits en gros caractères soient mis au bas des dites armoires (3) - on

prélèvera sur la dite somme la rétribution de douze messes qui seront dites pour le repos de l'âme du bienfaiteur et nous curé, vicaire et chatelain (4) de Marsanne adhérons à ce que dessus et nous signons.

Poit Curé de marsanne Mogiraud vicaire de marsanne

Blache chain (1) et moy Consul adère à cet que dessus declare avoir ressus la somme et le billié si desus et me suy signé H Coste Consul (*signature difficile à déchiffrer*)"

(1) Depuis le 14^e siècle, et jusqu'à la Révolution, nous savons que Marsanne était une "communauté" ayant à sa tête, à la manière provençale, deux consuls élus, assistés d'un nombre variable de conseillers. Ils se réunissaient à la maison Commune sitée, après les Guerres de religion, dans les locaux de la future "petite école" d'Emile Loubet. Ils étaient assistés par un 'chatelain' (chain !) chargé des finances communautaires.

(2) Brouillard, c'est-à-dire "brouillon", désignait un registre sur lequel figuraient toutes les affaires financières d'un particulier, au fur et à mesure qu'il les concluait.

(3) Les exigences de Mr. le Chevalier furent bien respectées. Les armoiries sont toujours visibles aux lieu et place souhaités par le chevalier Blain du Poët, à l'intérieur de la petite chapelle actuelle. Elément précieux de notre patrimoine religieux local, elles sont connues et souvent visitées par les descendants de la famille du Poët auxquels une copie du text pré-cité a été communiquée en novembre 2002.

II - Le Grand Sanctuaire

A - Loterie de Notre-Dame de Fresneau

Archives Communales de Marsanne, 2D1 - 1860, avril

"Nous maire de la Commune de Marsanne, vu la demande à nous adressée par Mr. le Curé de cette paroisse, tendant à faire fixer le tirage de la loterie de N-D de Fresneau autorisée par arrêté préfectoral du 2 septembre 1858. Attendu que les lots représentant le dixième de la valeur des billets émis sont exposés et existent réellement :

- Arrêtons:

Le tirage de la loterie dont il s'agit sera fait en présence de Mr Périlleux adjoint, de deux membres du Conseil Municipal sous notre présidence, le premier mai prochain au sortir de la messe qui sera célébrée à N-D de Fresneau. Cette opération aura lieu dans la salle de la Justice de Paix.

Marsanne, le 1^{er} avril 1860

Signé :

Le Maire Loubet Auguste"

B - Loterie de N-D de Fresneau (suite)

Archives Communales de Marsanne, Registre des Arrêtés du Maire, 1^{er} mai 1860

"L'an mil huit cent soixante et le premier mai, conformément à l'arrêté de Mr le Maire de Marsanne en date du 1^{er} avril dernier et ensuite des instructions de Mr le Préfet de la Drôme, une commission composée de MM. les membres du Conseil Municipal, de Mr le Juge de Pais, de Mr de Montluisant membre du Conseil Général, de Mr l'archiprêtre de Marsanne, de MM. les curés des paroisses voisines, s'est réunie sous la présidence de Mr Loubet maire, pour le tirage de la loterie organisée et approuvée pour aider à la construction du sanctuaire de N-D de Fresneau.

La Commission a reconnu la régularité de toutes les opérations, elle s'est assurée que la valeur réelle des lots dépassait de beaucoup le dixième de la somme encaissée, elle a annulé tous les billets non soldés ; enfin elle a procédé au tirage qui a eu lieu dans l'ordre suivant :...

[suit alors la liste de 29 numéros gagnants précédés du nom de leurs donateurs respectifs. On ignore la nature des lots, mais on apprend que le premier d'entre eux avait été offert par l'Empereur et le deuxième par l'Impératrice. Quel honneur pour Marsanne et Fresneau !]

La Commission, avant de se séparer, a décidé que la suite de Nos gagnants serait insérée dans les journaux du département et que tous les lots qui ne seraient pas réclamés, dans un délai de trois mois, à Mr le Curé de Marsanne, seraient vendus au profit de la restauration du sanctuaire.

A Marsanne, le 1^{er} mai 1860

Signé par tous les pré-cités dont :

Le Maire : Loubet Auguste et le conseiller générale : Ch. Bernardin de Montluisant"

C - A la faveur du pèlerinage, changement de date de la traditionnelle fête votive

Archives Communales de Marsanne, R.D. - juin 1861

Monsieur le maire Auguste Loubet qui savait que, depuis des "temps immémoriaux", la date du 8 septembre était, à la fois, celle du pèlerinage et de la fête votive, s'adressa ainsi à son Conseil :

"Considérant que, depuis des "temps immémoriaux", la fête de la Nativité de la Ste Vierge célébrée avec pompe à la chapelle de Fresneau attire chaque année un concours considérable d'étrangers qui se rendent au pèlerinage de ce sanctuaire ; que depuis 5 ans, le nombre de pèlerins s'est accru d'une manière extraordinaire ; qu'un nouveau sanctuaire érigé par un honorable compatriote rehaussera pour l'avenir tout ce qui peut flatter l'œil et satisfaire la dévotion ; que dès lors, il y a lieu de compter sur une affluence considérable dans la localité à l'époque de cette fête, ce qui doit tourner nécessairement à l'avantage du pays.

Considérant que la solennité du 8 septembre est précédée par une retraite donnée par des prédicateurs distingués et que, de plus, pendant tout le mois de septembre des messes sont dites régulièrement chaque jour à la chapelle de Fresneau, ce qui entretient pendant tout un mois un concours de personnes qui, par leur présence dans la Commune, contribuent, dans certaines limites à accroître son importance et sa prospérité.

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il y a avantage pour la Commune de prendre toutes mesures qui seraient de nature à consolider la fête religieuse du huit septembre et même rehausser son éclat.

Considérant que la fête votive qui avait lieu le huit septembre ou le dimanche qui suivait, lorsque le huit n'était pas un dimanche, établit une diversion peu opportune ; que les divertissements publics sont de nature à éloigner les personnes qui se rendraient à Fresneau dans un but religieux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, est d'avis qu'il y a lieu de supprimer la fête votive dont il s'agit pour faire place à la fête religieuse, sauf à aviser s'il y a lieu de reporter la fête votive à une autre époque qui, dans tous les cas, ne pourrait être dans le courant du mois de septembre et invite Mr le Maire à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer les fins de la présente décision.

Signé : Le Maire Auguste Loubet"

Après quelques hésitations entre le 2^e dimanche d'octobre et le 15 août, fête de l'Assomption, ce fut cette dernière date qui fut choisie. Il en est toujours ainsi aujourd'hui et la grand-messe de notre fête votive du 15 août demeure célébrée à Fresneau, dans le respect de la foi et de la tradition, à la plus grande satisfaction de beaucoup.

Marsanne, juillet 2003
M. L. Raymond

LES CANONS DE FRESNEAU

Les visiteurs qui arrivent devant la chapelle de Fresneau sont souvent surpris de voir, de chaque côté du porche, deux gros canons qui font plus penser à la guerre qu'à la paix qui règne en ce lieu.

Et pourtant, ils devraient faire réfléchir ceux qui s'inquiètent de leur présence aux responsabilités et à l'origine de nombreuses guerres.

Celle qui a conduit ces deux pièces d'artillerie à se dresser ainsi sur l'esplanade était la guerre de Crimée qui se terminait en 1855, au moment même où la vierge de Fresneau était couronnée.

Cette coïncidence des dates du 8 septembre pour une victoire franco-anglaise sur les troupes russes avait frappé M. de Montluisant dont l'énergie avait obtenu de la commune de Marsanne l'emplacement pour la construction dont il se fit l'architecte.

De plus, on raconte que l'évêque de Viviers, alors chargé ce jour-là de l'homélie, ne put s'empêcher d'inviter les fidèles présents à prier pour nos valeureux soldats qui se battaient au Proche-Orient et, emporté par sa foi, il les vit victorieux rentrant en France.

Or, on apprit quelques jours plus tard que ce jour-là, le corps expéditionnaire français sous la direction du général Pélissier avait enlevé le fort de Malakoff, ouvrant ainsi la voie à la prise de Sébastopol ; ce général devait, grâce à cet exploit, être nommé maréchal et duc de Malakoff.

M. de Montluisant, peu de temps après, lui, montait à Paris et demanda à être reçu par le ministre de la Guerre de Napoléon III, à qui il exposa le hasard de la date du 8 septembre, victoire à Sébastopol, fête religieuse à Fresneau ; il lui demanda donc un souvenir des trophées que les troupes françaises n'avaient pas manqué de rapporter. Il y avait bien quatre canons de bronze russes parmi ce butin, mais ils venaient d'être attribués à N-D du Puy-en-Velay et à N-D de la Garde à Marseille, chacune de ces deux basiliques devant les fondre pour les transformer en cloches. Il ne restait que deux canons de fonte qui furent attribués à Fresneau où on les érigea le 10 janvier 1860. Voilà comment ces 4 894 kg de fonte, ornés de l'aigle impérial russe à deux têtes, figurent en bonne place dans les surprises des pèlerins.

Roger Bonnet

LA BARAQUE DES CANTONNIERS ENFIN RENOVEE

Il y a quelques années, la page de garde du Bulletin municipal comportait la photo de la baraque des cantonniers couverte de neige. C'était un cliché magnifique.

Mais lorsque la neige fut fondue, on s'aperçut qu'il n'y avait plus de toit, et que les planches pourries et les tuiles avaient passé à travers les chevrons constitués de simples branches coupées dans la forêt.

Les Amis du Vieux Marsanne pensèrent alors que l'on pouvait reconstruire et sauver de l'oubli et de la ruine ce petit bâtiment qui fait aussi partie du patrimoine marsannais.

Il fut construit certainement à la fin des années 1800 par ces cantonniers qui n'avaient rien pour se mettre à l'abri lorsqu'ils prenaient leurs repas de midi.

C'est en effet la seule construction qui existe entre Marsanne et les Grands Rigauds, sur le chemin départemental devenu depuis Route départementale.

A cette époque, chaque ouvrier avait une portion de route à entretenir. Cette portion portait le nom de "canton" d'où provient le nom de "cantonnier".

Si cet abri appartient à la DDE, il est toutefois érigé sur un terrain communal.

Lorsque nous avons décidé de reconstruire cette baraque, il a fallu demander l'autorisation de la DDE. Comme souvent, les choses sont allées lentement, et nous avons obtenu cette autorisation à la fin de l'année dernière.

Nous avons finalement entrepris les travaux au début de cette année, grâce aux mêmes fidèles bénévoles.

Après avoir nettoyé l'intérieur et les abords, nous nous sommes rendu compte que les murs s'effritaient sérieusement et qu'une partie d'un mur s'était écroulé.

Pour y remédier, nous avons construit sur le sommet des murs une arase en béton armé et, patiemment, l'un d'entre nous a reconstitué pierre par pierre le mur écroulé.

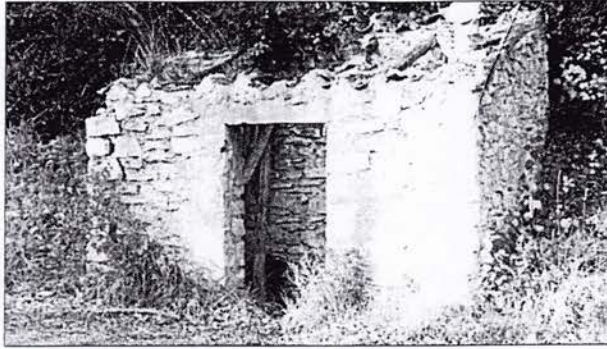
La poutre servant de linteau, les chevrons et quelques tuiles employés sont des matériaux de récupération en excellent état. Finalement, nous n'avons acheté que le ciment, quelques tuiles et le gravier, ce qui représente une modique somme au regard de cette reconstruction.

L'ancien garde-forestier, heureux de voir cette baraque sauvée de la ruine, est venu badigeonner les chevrons et le linteau avec un produit d'entretien, et l'actuel a sculpté une magnifique plaque qui est apposée sur le mur, à proximité de l'entrée.

Je pense, au vu des commentaires que nous avons entendus, et de l'aide que l'ancien et l'actuel agents de l'ONF nous ont apportée, que cette réhabilitation a fait l'unanimité, ce qui nous a fait particulièrement plaisir.

Il faut maintenant souhaiter que cette baraque ne soit pas dégradée par des vandales afin que tous ceux qui en auront envie puissent y entrer, se mettre à l'abri, ou y "casser la croûte".

Marcel MARY



La cabane, élément du patrimoine.

AVANT



PENDANT



APRES

UNE FÊTE DE L'ANCIEN TEMPS

VILLE DE MARSANNE
DIMANCHE 9 AOÛT 1931
GRANDE KERMESSSE

M

*Vous êtes invité à la **KERMESSE** qui aura lieu
le Dimanche 9 Août, à Marsanne dans le Parc de
Monsieur le Général de Montluisant.*

Programme de la Fête :

**Comptoirs d'alimentation. — Confiserie. —
BUFFET — Lingerie — Bazar — Parfumerie
— Poterie, etc.**
**Concours de Tir — Pêche à la ligne —
Surprises — Roue du Bonheur — CONCERT
— Attractions diverses — Jeux du ciseaux
— Courses et sauts, etc.**

Le Parc sera ouvert à partir de 8 heures du matin

—:— L'entrée de la Kermesse est gratuite. —:—

Le soir, à 20 heures

Grande Soirée de Gala

par la célèbre troupe **St-JAMES**, de Montélimar
avec le concours du baryton **Chazal** et de l'irrésistible **Léo**.

Au programme :

LE PHARMACIEN

Comédie en un acte de Max Maurey.

La Lettre Chargée

de Courteline.

Le Stradivarius

Comédie en 1 acte de Max Maurey

Intermèdes variés

Buffet

Prix des places pour la séance ; 3 francs et 5 francs

MARSANNE

La Société de Sauvegarde des monuments anciens de la Drôme



Le bureau, l'assistance

Dernièrement, l'assemblée générale de la Société de Sauvegarde des monuments anciens de la Drôme s'est tenue à la salle polyvalente de Marsanne.

Marcel Mary, président des Amis du vieux village a accueilli, M^{me} Valentin du Cheylard, présidente, M. Berlier de Vauplane, administrateur, Yvette de Villiers, administratrice et les 179 adhérents. Pour 2002, les trois sorties bien préparées par les responsables locaux se sont déroulées en mars pour le canton de Saint-Paul avec l'assemblée générale à Rochevade, en juin dans les cantons de Rémuzat et de La Motte Chalancon, en septembre dans les cantons de Saint-Vallier et Le Grand Serre. A chaque visite, les maires et les associations locales ont montré leur attachement

à la société pour l'aide ponctuelle apportée suivant le besoin.

La présidente fait remarquer que des nombreuses associations locales se sont inscrites à la sauvegarde et font partie de la société ainsi que l'augmentation des subventions versées par les communes.

A la demande de M^{me} Burgard, directrice du patrimoine au Conseil général, l'inventaire du petit patrimoine sera continué et mis à jour. Les délégués cantonaux seront mis à contribution avec la reprise des catalogues édités. La Société de Sauvegarde a été fondée pour apporter une aide financière aux communes après que les dossiers soient acceptés par la commission.

En 2002 des dossiers ont été acceptés : le dallage du chœur de l'église à Le Pègue, la réfection du lavoir les Bastets et la toiture de la mairie de Marsanne, réfections des toitures des églises de Lens-Lestang, Saint-Agnan-en-Vercors, Ourches, mise hors d'eau, électricité à Espeluhe, toitures à Portes-en-Valdaine, façades mairie-école à La Touche, église du Charaix à Saint-Christophe-et-Le Laris.

En 2003 : onze dossiers à instruire, la chapelle Beconne de La Roche Saint-Secret, les églises de Buis-lès-Baronnies, Rémuzat, Eygluy-Escoulin, Benivay Ollon, Malissard, Vers/Méouge, Saint-Marcel-lès-Valence, Portes-en-Valdaine, Les Granges Gontardes. Sur ses biens propres, la société accorde une aide de 1 000 € pour l'église Saint-Félix de Marsanne, 135 € pour les dalles chauffantes à Bonlieu/Roubion, 763 € pour le cadastre de Roynac et une aide pour Rochevade (Cap Saint-Denis).

En 2004 : déjà deux dossiers, les églises de Volvent et Séderon. La présidente rappelle que les subventions sont versées, directement, aux communes intéressées par le Conseil général au nom de la Société de Sauvegarde sur l'enveloppe annuelle qu'il accorde.

L'assemblée générale a été suivie de la visite du vieux village et de l'église Saint-Félix dont l'histoire a été retracée par Marcel Mary, président des Amis du Vieux Marsanne. Puis le maire, Thierry Lhuillier, a accueilli l'assemblée pour un apéritif offert par la mairie. ■

Le respect des vieilles pierres

Dernièrement le président Marcel Mary a accueilli André Gilles conseiller général, Thierry Lhuillier maire, le général Bernard Fleuriot président de l'association de la future maison de retraite et d'accueil du pays de Marsanne et Jacqueline Lemitre, déléguée cantonale de la sauvegarde des monuments anciens de la Drôme. Ce qui a été fait en 2002 : nettoyage à plusieurs reprises de l'église classée de Saint-Félix. Le 23 mars, accueil des 170 adhérents pour l'assemblée générale de la sauvegarde des monuments anciens de la Drôme avec visite de l'église de Saint-Félix. Le beau temps était présent, un excellent moment de détente. Et l'avenir : rénovation du parvis de Saint-Félix, organisation de trois visites guidées dans le vieux village, participation à la fête de la musique avec les feux de la Saint-Jean, construction d'escaliers sur le chemin pour accéder à Saint-Félix à partir de la résidence AA. Cette opération sera réalisée dans le cadre d'un chantier programme composés de jeunes : Français, Belges et Allemands qui seront encadrés avec l'aide de la commune, de l'association et de Philippe Garcia, coordinateur enfance/jeunesse de la communauté des communes du pays de Marsanne (Marsanne-Saint-Gervais/Roubion). Rénovation de la baraque du cantonnier, débroussaillage du vieux cimetière, soirée



récréative en décembre. Les quatre membres renouvelables ont été réélus à l'unanimité : Sylvette Blache, Elise Hugon, Ghislain Geitzner, Marcel Mary. Le conseiller général a attribué une subvention de 900 €-

ros pour l'aménagement de Saint-Félix en 2003 et peut-être une autre subvention pour 2004. Le président Marcel Mary a invité tous les participants à partager le verre de l'amitié. ■

Un duo de choix

Pour le deuxième année consécutive, le président des "Amis du vieux Marsanne" Marcel Mary, les membres du bureau entourés de bénévoles ont bien fait les choses. Dans une salle polyvalente agrémentée comme à la veillée d'autrefois, la centaine des personnes présentes a pu admirer la belle cheminée et le très beau décor de l'ami Robert, peint à la main comme à l'ancienne, installé au-dessus de l'estrade. Et l'ambiance d'antan était présente avec en alternance : le conteur avec son habit gris et noir et une belle barbe, mais loin d'être identique à celle d'un personnage connu de Marsanne. Avec l'accent provençal, il a narré

des facéties où lors des veillées, on parlait d'argent, de travaux ménagers, de la femme qui vit plus longtemps que l'homme, de la grand-mère, des voisins et us et coutumes, des uns et des autres. Les visites qui faisaient passer le temps et qui ne sont plus, dira-t-il, en quittant la salle sous les applaudissements : à cause de la télé... Et Christine, bien connue et appréciée localement pour avoir habité à Marsanne, a chanté, comme d'habitude, douce et plaintive, ses propres compositions ainsi que Ferrat, Brel, Jo Dassin. Et pour terminer avec Barbara : "Ma plus belle histoire d'amour c'est vous". Le public a été ravi. ■

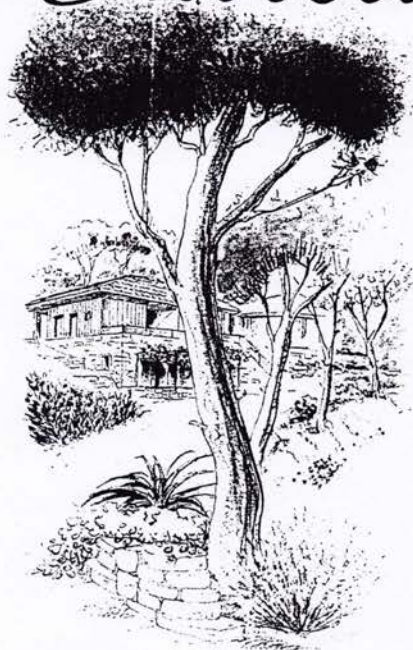


Une chanteuse, Christine Ruffin et un conteur, François Grange ont animé une veillée d'antan. ■

CAMPING GRAND CONFORT

★★★★★

Les Bastets



en drôme provençale

MARSANNE - FRANCE

Tél. 04 75 90 35 03 - Fax. 04 75 90 35 05

www.campinglesbastets.com



La FORÊT de ROBIN

Parcours aventure dans les arbres.

- 26740 Marsanne - Tél. 04 75 90 35 27

CASTILLO... votre maçon

Route de Marsanne ☎ 75.90.47.41

26450 CLEON D'ANDRAN



Maison "Clés en main" personnalisée
TRAVAUX NEUFS
ET RESTAURATION

Ets FOUREL S.A.R.L. Tél./Fax 04 75 90 32 37

CHAUFFAGE

SANITAIRE

ZINGUERIE

CLIMATISATION

TRAITEMENT D'EAU

Quartier Paruel - 26740 MARSANNE
Siret 429 163 131 000 12 - APE 433 F